



**COMMUNE DE NEYRON  
PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 13 AVRIL 2023 A 19H30**

Étaient présents : BOURGEOIS Rose, BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie.

Pouvoirs : DELACOURT Marc donne pouvoir à GARCIA Nathalie, FAVREAU Julien donne pouvoir à BOYET Jérôme, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à JULLIEN Valérie, VERDENET Clotilde donne pouvoir à QUEIREL Elodie.

Absents : FAURE Sébastien, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël

Public : une personne présente

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

PISTIL Raymond est désigné secrétaire de séance.

Madame la Maire procède à l'appel des présents et constate que 12 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

Madame la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h37).

Madame la Maire fait lecture de l'ordre du jour et commence par le premier point :

**1) Approbation du procès-verbal du 30 mars 2023 :**

Madame la Maire demande s'il y a des remarques des conseillers à apporter sur ce procès-verbal.

- Question de Bruno LARIVE : je suis choqué par le terme de « copinage » ; quand on parle d'associations qui font vivre la commune ; je désapprouve ces propos.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30/03/2023 est adopté à 15 voix pour et 1 abstention.

**2) Vote du taux des impôts 2023**

Madame la Maire explique qu'à la demande de la préfecture, le conseil municipal doit voter cette année le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, l'année dernière, la taxe d'habitation était sans objet.

- Question de Valérie JULLIEN : à quoi correspond le taux ?
- Réponse de Madame la Maire : l'État veut qu'il y ait de moins en moins de logements vacants, c'est pour ça que dans les communes grand tourisme, la THRS est fortement augmentée.
- Remarque de Valérie JULLIEN : avec les nouvelles normes, il y a des difficultés à louer ces logements.
- Réponse de Madame la Maire : les personnes sont incitées à les vendre plutôt que de les laisser vacants.
- Remarque de Bruno LARIVE : cela fait partie du patrimoine.
- Remarque de Madame la Maire : l'État cherche à récupérer les dents creuses et les logements vacants = il s'agit d'un potentiel récupérable plutôt que de construire de nouveaux logements.
- Remarque de Bruno LARIVE : cela incite les gens à louer leur logement.
- Remarque de Valérie JULLIEN : difficulté de louer des logements avec les normes actuelles et l'investissement que cela nécessite.
- Remarque de Madame la Maire : 9 logements vacants sur la commune, 1030 logements vacants sur 10600 logements au niveau intercommunal, dans les déclarations des biens immobiliers occupés ou pas occupés.
- Remarque de Matthieu BRIERE : 714 logements vacants sur le site INSEE.
- Remarque de Madame la Maire : une analyse du plan local de l'habitat démontre une certaine corrélation logements vacants et dents creuses.

Les taux des impôts ont été votés à l'unanimité.

### **3) Informations diverses**

- Pont de l'île à Miribel : analyse en cours, les premiers résultats indiquent la possibilité de le réparer pour le flux des voitures, pas de passage + 6 T avec une borne au milieu passage uniquement pour le colibri et les tracteurs.
- Remarque de Bruno LARIVE : M. GAITET a dit que les résultats indiquent que le pont n'est pas réparable lors de la réunion. L'étude de 2016 avait trouvé plusieurs solutions.
- Remarque de Madame la Maire : une des suggestions était de placer plutôt deux bornes qu'une seule, pont limité seulement aux petites voitures.
- Remarque de Matthieu BRIERE : bonne nouvelle c'est que le pont est réparable pour les voitures.
- Remarque de Jérôme BOYET : ce n'est pas ce que M. GAITET a dit : le pont n'est pas réparable.

Prochain Conseil municipal le 13/06/2023.  
Séance levée à 20h14.

Fait à NEYRON le 14/04/2023

Le secrétaire, Raymond PISTIL



La Maire, Christine FRANÇOIS

